

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-02-08-09/5

L'an deux mille vingt-trois, le huit février, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., M. LEROY E., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., M. BARUT H., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC., Mme BOUCLON S.

Etaient absents excusés : M. SORIN P. (pouvoir à M. BREARD D.), Mme FIHUE-BUQUET A. (pouvoir à Mme FLEURY B.), Mme WILK I. (pouvoir à M. BEAUCAMP L.), M. COUAILLET T. (pouvoir à M. SERAFFIN JC.) Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS M.B.)

Etaient absents : M. AVRIL V, M. WINTER G., Mme BREARD A.,

Date de convocation : 01/02/2023

Date d'affichage : 01/02/2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

M. LEROY E. a été désigné secrétaire de séance

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS – REMPLACEMENT DE LA BORNE DE CAMPING CAR
RAPPORTEUR : M. BREARD DIDIER

La borne camping-car située près du Club house de la JSSNAB date d'une vingtaine d'année, les services de la ville sont souvent sollicités pour des dysfonctionnements : monnayeur, alimentation électrique...

Un devis de fourniture a été demandé au fabricant. Le montant d'un équipement similaire est de 2 890,80 € H.T.

Cet équipement pourrait bénéficier des financements de la Communauté de Communes Falaises Talou, ainsi que d'autres financeurs dans la limite de 80% du montant hors taxe.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable de la commission n°3 « Urbanisme Travaux Voirie réseaux Foncier Patrimoine et cadre de vie » du 23 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le projet de remplacement de la borne de camping-car,
- Autorise madame le Maire à solliciter les différents financeurs mobilisables afin de demander des subventions en soutien de ce projet,
- Autorise madame le maire à prendre toute décision et tout acte qui seraient la suite et la conséquence de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Emmanuel LEROY



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 8 février 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20230208-2023-02-08-09-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Publication : 14/02/2023

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.